

Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire

APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE SEPT (07) EXTRACTEURS TRIPHASES DE TOURELLES CENTRIFUGES DE DESENFUMAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN DE LA BCEAO

CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Octobre 2022

1°/ OBJET

Le présent cahier des prescriptions techniques a pour objet de définir les prestations pour le remplacement de sept (07) extracteurs triphasés de tourelles centrifuges de désenfumage de l'Agence Principale d'Abidjan de la BCEAO

Les soumissionnaires sont invités à se rendre sur place pour appréhender les difficultés auxquelles ils auront à faire face avant la formulation de leurs propositions.

Par ailleurs, ils devront s'adresser au Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de l'Agence pour recueillir toutes autres informations qu'ils jugent nécessaires (courrier.asaps@bceao.int).

2°/ PRESENTATION DES OFFRES

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE SEPT (07) EXTRACTEURS TRIPHASES DE TOURELLES CENTRIFUGES DE DESENFUMAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN,

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DEPOUILLEMENT »

Au centre

« Monsieur le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour la Côte d'Ivoire, 01 BP 1769 Abidjan 01 ».

Chaque exemplaire des offres doit comprendre, au minimum, les informations et documents ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée, conformément au modèle-type joint à l'annexe;
- ✓ une offre administrative (une présentation de la société et/ou des sous-contractants, une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier, une attestation de régularité fiscale datant de six (6) mois au plus, une attestation de sécurité sociale datant de six (6) mois au plus, une attestation de non-faillite et de non cessation de paiement datant de six (6) mois au plus, une attestation d'assurance de responsabilité civile);
- ✓ une offre technique;
- une offre financière (cf. cadre de devis).

3°/ NORMES, REGLEMENTS ET QUALITE DES APPAREILS

Les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire.

Les équipements, les procédures d'exécution des travaux ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive :

✓ l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction

Appel d'offres pour le remplacement de sept (07) extracteurs triphasés de tourelles centrifuges de désenfumage de l'Agence Principale d'Abidjan de la BCEAO

des immeubles de grande hauteur (IGH) et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

- ✓ la norme NF S 61 930 : relative aux systèmes concourant à la sécurité contre les risques d'incendie ;
- ✓ la norme EN 12.101-3 : portant sur les systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur, notamment la partie 3 concernant les spécifications relatives aux ventilateurs pour le contrôle de fumées et de chaleur.

4° / DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Il existe sept (07) extracteurs triphasés de tourelles centrifuges de désenfumage à savoir :

- ✓ six (06) extracteurs triphasés de tourelles centrifuges de désenfumage (V7, V8, V9, V10, V11 et V12) de circulation horizontale commune, à démarrage direct (une vitesse) situés en terrasse Tour, commandés par une armoire dénommée T1, asservis au système de sécurité incendie (coffret ordynis):
- ✓ un (01) extracteur triphasé de tourelle centrifuge de désenfumage (V49), à démarrage direct (une vitesse) situé en terrasse de la Galette (SSMP), bâtiment annexe, commandé par l'armoire dénommée T4, non asservi au système de sécurité incendie.

4.1°/ EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise devra exécuter les travaux, selon les horaires officiels de travail ou des horaires à aménager en relation avec le Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité.

Enfin, elle devra toujours maintenir l'environnement immédiat propre, débarrassé de tous gravats, matériels et matériaux non nécessaires ou non utilisables immédiatement.

4.2°/ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent document définit un projet de base auquel les soumissionnaires doivent se conformer.

Les travaux à exécuter sont décrits ci-après :

- ✓ remplacement des sept (07) extracteurs triphasés de tourelles centrifuges de désenfumage à l'identique sur les trappes d'aération;
- ✓ le raccordement àu câble existant avec toutes les mesures de protection en vigueur.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

5°/ ASSISTANCE TECHNIQUE

Il convient d'indiquer que tous les équipements et accessoires fournis doivent être entièrement garantis pour une période de un (1) an, à compter de la date effective de mise en servicé constatée par un procès-verbal de réception provisoire.

Pendant la période de garantie (5% de retenue) qui court à compter de ladite réception provisoire, l'entrepreneur demeurera responsable du bon fonctionnement des installations, sauf erreur manifeste d'utilisation, de mauvais usage ou détérioration dont il ne serait pas responsable.

Dans la mesure ainsi définie de la responsabilité de l'entrepreneur, il sera tenu de procéder, à ses frais, et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement des équipements qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelque raison que ce soit (vice de matière, de

montage, de construction, de conception, etc.).

La réception définitive des travaux intervient au terme de la période de garantie de un (1) an. Un procès-verbal sera établi attestant la bonne qualité des équipements et la levée de toutes les réserves émises.

Le fournisseur s'engage à offrir, à la Banque Centrale, son assistance technique pour l'entretien des équipements installés. *

6°/ CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

Ce cadre est donné à titre indicatif. Il pourra être complété par chaque soumissionnaire.

	DESIGNATION	QTE	P. UNIT	P. TOTAL CFA HT
1	Extracteur triphasé de tourelle centrifuge de désenfumage – puissance 1,5/1,75 kw – 380 V – 1450/1710 tr/mn – débit 3500 m³/h	6		
2	Extracteur triphasé de tourelle centrifuge de désenfumage- puissance 0,37/0,45 kw - 380 V - 920/1120 tr/mn - débit 5400 m³/h	1		
3	Accessoires divers et maçonnerie	ens		
4	Main d'œuvre de pose	ens		
Моі	ntant global HT/HD			
TVA	A 18%			
Моі	ntant total TTC			

Arrêté le présent devis descriptif à la somme de [Montant en chiffres et en lettres] hors taxes et hors droits de douanes.

N.B.: il est demandé à tous les soumissionnaires de bien vouloir renseigner toutes les lignes du descriptif et de mentionner les conditions commerciales relatives à leur offre.



ANNEXE

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DE SEPT (07) EXTRACTEURS TRIPHASES DE TOURELLES CENTRIFUGES DE DESENFUMAGE DE L'AGENCE PRINCIPALE D'ABIDJAN DE LA BCEAO

Je soussigné [Prénoms Nom et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de la société [Adresse complète de la société] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [Ville de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

- après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres pour le remplacement de sept (07) extracteurs triphasés de tourelles centrifuges de désenfumage de l'Agence Principale d'Abidjan;
- après avoir fait un état des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :
 - 1- me soumets et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de l'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douanes de *[Montant en chiffres et en lettres]*;
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de [Délai prévu dans le planning] à compter de la date de la signature du marché ;
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art ;
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période d'au moins six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres ;
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n° [numéro de compte] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Le [Fonction]

Signature et Cachet

[Prénoms et Nom]